

RAPPORT SUR LE BUDGET 2010

Cette année, je vais vous présenter le budget 2010 de manière différente, en ventilant les dépenses et recettes par services. Ceci pour avoir une vue plus claire des moyens affectés aux différents services et pour comprendre les priorités de gestion de l'administration communale.

Par cette analyse, nous ne pouvons pas ventiler l'ensemble des dépenses et recettes par service car certaines d'entre elles couvrent l'ensemble des services de l'administration.

Nous obtiendrons donc toujours une différence entre le montant total inscrit au budget et notre ventilation. Le montant ventilé sera toujours bien entendu inférieur ou égal au montant inscrit au budget.

Par exemple, la dépense de transfert comme la dotation au CPAS ou la recette de transfert de dotation du fonds des communes sont des postes qu'on ne peut affecter à un service particulier.

AU SERVICE ORDINAIRE

Nous avons d'abord scindé l'administration en 7 services à savoir :

1. AME hormis l'enseignement : la culture, la Cellule Egalité des Chances, les sports, la santé, les plaines de jeux, les quartiers et les affaires sociales ;
2. ADMINISTRATION GENERALE : l'accueil, l'économat, l'informatique et le secrétariat + finances + population + état civil + cimetière ;
3. CVL: l'aménagement du territoire, l'environnement, le logement, les travaux et l'urbanisme + Technicienne de surface ;
4. DEVELOPPEMENT LOCAL: l'économie, l'emploi, les PME et l'espace public numérique ;
5. TOURISME ;
6. ENSEIGNEMENT ;
7. CULTE (actuellement se limite aux 5 Fabriques d'église).

Nous avons ensuite ventilé par service les dépenses et recettes ordinaires inscrites à chaque code fonctionnel. Nous avons également conservé la ventilation économique des dépenses et recettes.

Dépenses ordinaires de personnel

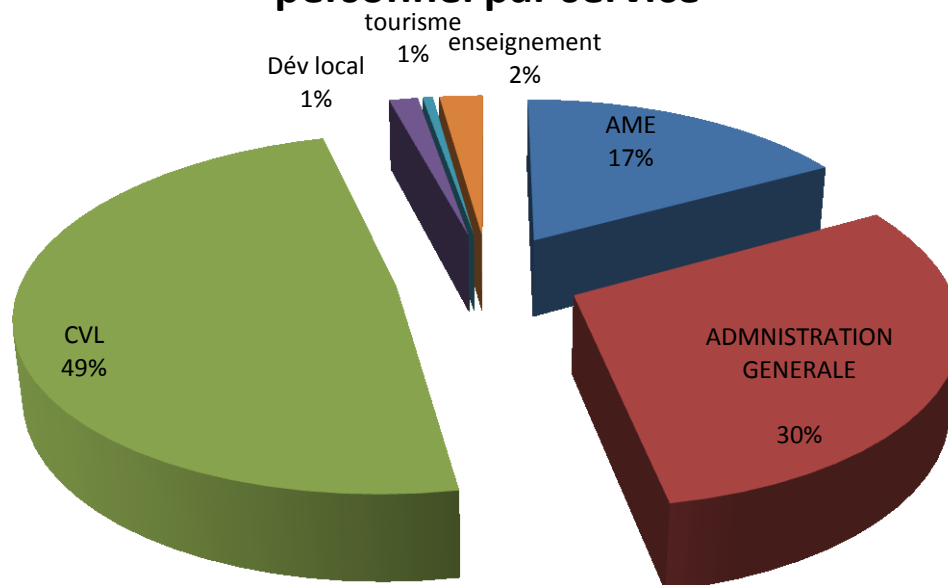
Nous avons procédé à la ventilation des dépenses de personnel par service sur base des pièces justificatives « tableau du personnel communal » et « tableau du personnel APE » annexées au budget.

Par agent, nous avons additionné leurs rémunérations, leurs pécules de vacances et leurs cotisations patronales. Ensuite, nous en avons déduit les recettes ordinaires obtenues par les instances régionales et fédérales (avantages APE 455.752,98€ ; contributions autre pouvoir publics P.T.P.).

Ceci explique en partie la différence de 1.109.883,24€ par rapport au montant de 4.552.279,41€ inscrit en Dépense Ordinaire de personnel au budget. Le solde de cette différence provient des dépenses ordinaires de personnel relative aux traitements et pensions des mandataires (265.000€), aux jetons de présence des conseillers (12.000€), aux primes versées pour couvrir l'assurance-loi (53000€) mais également aux chèques repas (79000€).

Le « camembert » ci-dessous nous montre la répartition des dépenses de personnel par service. Les dépenses de personnel du service « culte » sont reprises dans l' « administration générale » car le personnel du service finances se charge de cette matière.

répartition des dépenses ordinaires de personnel par service



Cette ventilation des dépenses de personnel par service nous montre les services qui nécessitent le plus de moyens financiers.

Les 3 services pour lesquels la commune consacre plus de 95% de son budget en personnel pour 2010 sont:

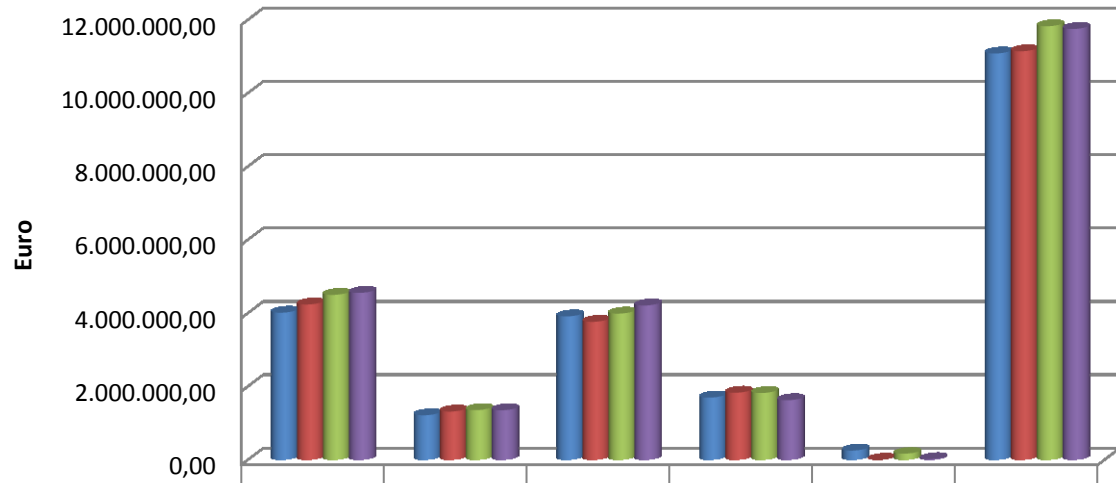
1. le service CVL ;
2. les services de l'ADMINISTRATION GENERALE ;
3. le service AME hormis le service enseignement.

Par contre, les autres services ont un impact quasi nul en 2010 sur le budget en personnel.

Les **dépenses de personnel** représentent toujours une part prépondérante des dépenses totales du budget (38,74% contre 38,04% en 2009). Ces dépenses passent à 4.552.279,41€ en 2010 contre 4.497.350,06€ en 2009¹, soit une augmentation de 54.929,35€. Le graphe ci-dessous de la ventilation économique des dépenses nous le montre.

¹ Après la 4^{ème} modification budgétaire.

D.O. ventilation économique



	Personnel	Fonctionnement	Transferts	Dépenses de Dette	Prélèvement	Total D.O.
2007	4.011.503,	1.213.572,	3.910.602,	1.695.298,	250.256,67	11.081.232
2008	4.235.808,	1.314.250,	3.762.342,	1.828.323,	0,00	11.140.724
2009	4.497.350,	1.353.916,	3.985.634,	1.820.120,	166.506,94	11.823.528
2010	4.552.279,	1.350.694,	4.207.378,	1.623.364,	16.483,73	11.750.200

Les dépenses de fonctionnement :

Nous enregistrons une légère diminution des dépenses de fonctionnement de 3.222,30€ par rapport à la dernière modification budgétaire de 2009 : de 1.353.916,65€ en 2009 (11,45% des dépenses totales du budget), elles passent à 1.350.694,35€ en 2010 (11,50% des dépenses totales du budget).

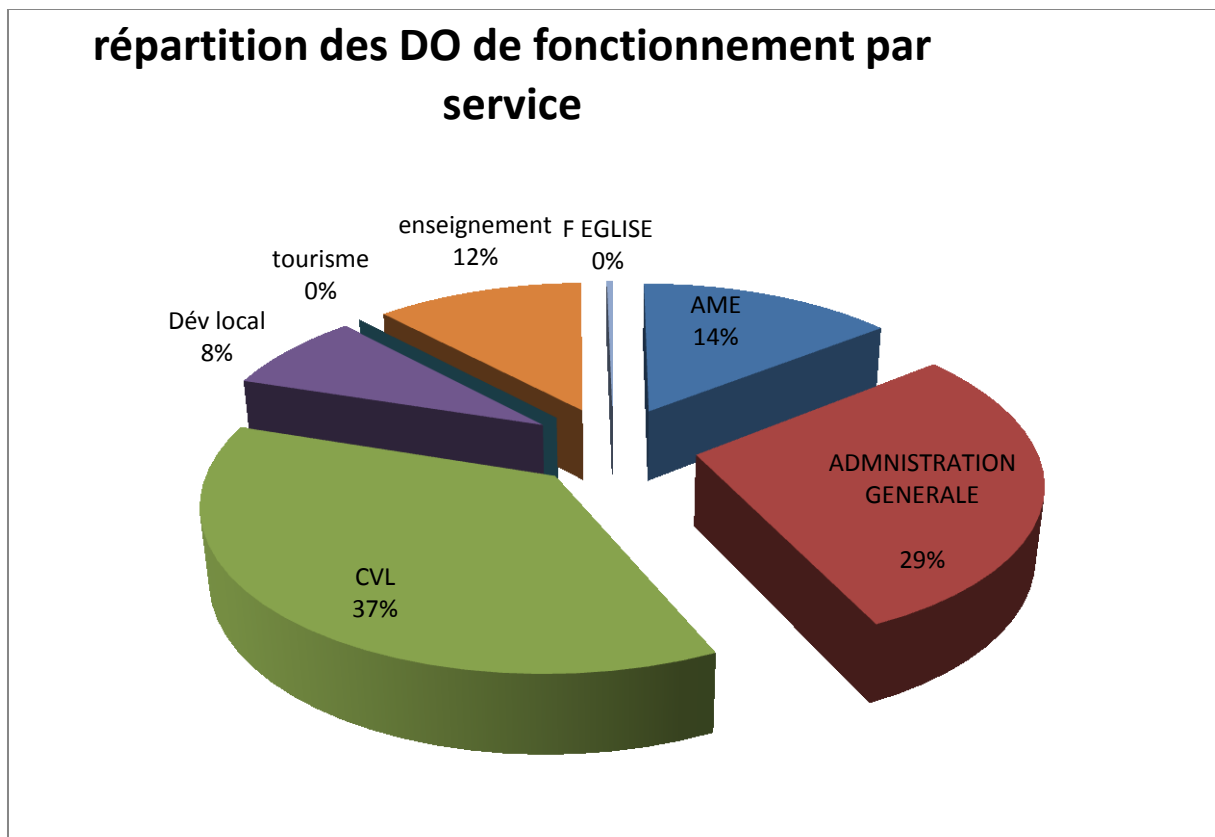
La stabilisation des dépenses de fonctionnement démontre une gestion budgétaire rigoureuse.

Dans le graphe précédent de la ventilation économique des dépenses ordinaires, les dépenses de "fonctionnement" représente 11,50% des dépenses totales. Elles sont significativement inférieures aux dépenses de personnel et de transfert.

A l'avenir pour maintenir ces dépenses à ce niveau, il nous faudra prioriser certaine mission.

Suite à notre ventilation par service, nous avons une différence de 55.455,63€ par rapport au montant de 1.350.694,35€ inscrit en Dépense Ordinaire de fonctionnement au budget. Cette différence comprend les recettes générales (c.à.d. le précompte mobilier sur placement 3.700€) et les assurances autres que celles qui couvrent les véhicules et le charroi (c.à.d. RC, immobilier, véhicule mandataire, ... 51755€). Ces dépenses ne peuvent être affectées à un service en particulier.

Le graphe ci-dessous nous montre que les 3 services dont les dépenses de personnel sont les plus conséquentes, sont également les services dont les frais de fonctionnement sont les plus élevés.



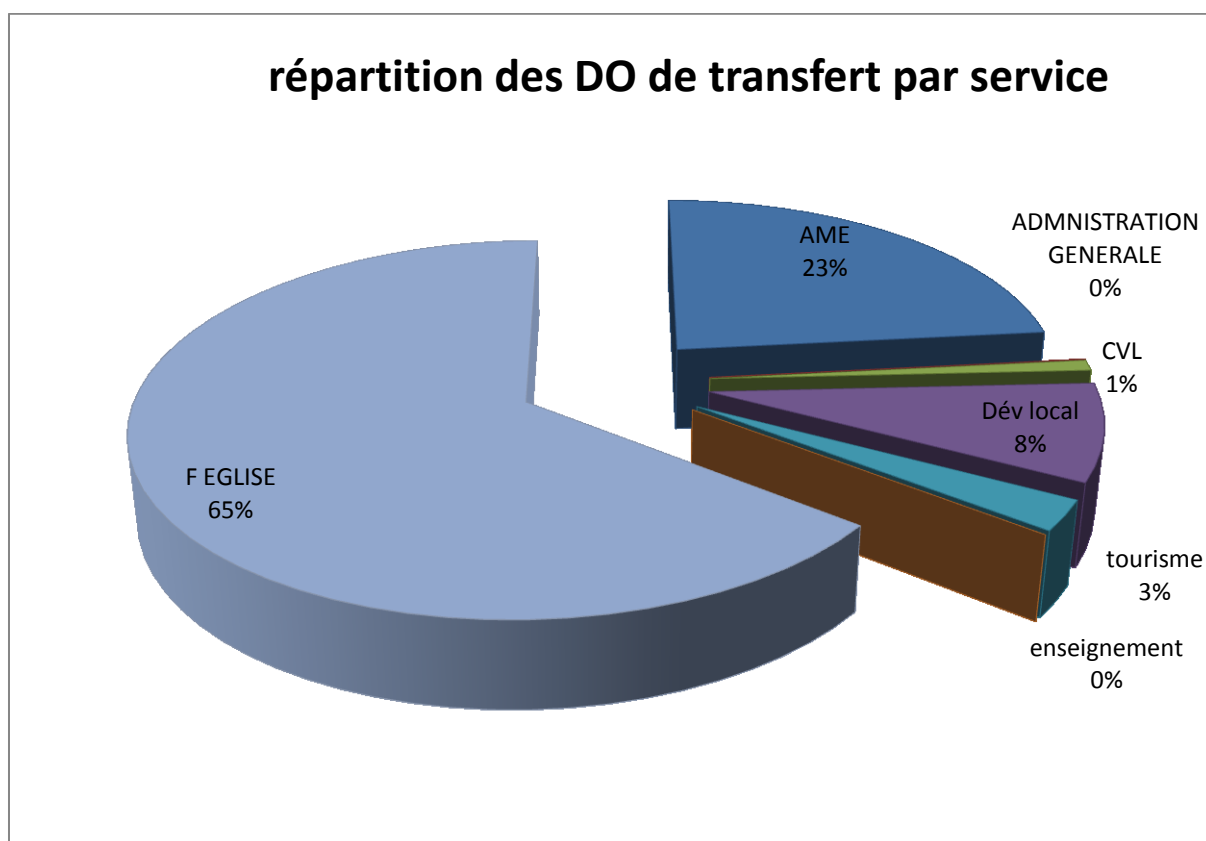
Les dépenses de transferts

Malgré une contribution aux charges de fonctionnement identique par rapport à 2009 à la zone de police (1.237.380,75€), les dépenses de transferts sont en nette augmentation et passent de 3.985.634,14 € (33,71% des dépenses totales du budget) à 4.207.378,22 € en 2010 (35,81% des dépenses totales du budget), soit 221.744,08€ de plus. A l'avenir, si rien ne change dans les politiques fédérales et régionales, les **dépenses de transfert** de la commune vont occuper la part la plus importante des dépenses ordinaires du budget. Elles atteignent pratiquement le montant des dépenses de personnel.

Les principaux postes concernés par cette majoration sont les charges de fonctionnement du CPAS (+106.085,27€ par rapport à 2009), du service incendie (+ 8429 € par rapport à 2009) et de l'ICDI (+204.394,65€ par rapport à 2009).

En procédant à la ventilation des dépenses de transfert par service, nous arrivons au montant de 4.011.299,43 € contre 4.207.378,22 € inscrit au budget. Cette différence s'explique par l'impossibilité de ventiler par service les dotations aux charges de fonctionnement du CPAS (1.336.439.73), du service incendie (429.849,13), de l'ICDI (924.393,33€) et de la zone de police (1.237.380,75€).

On s'aperçoit que la commune consacre 65% de son budget en dépenses de transfert pour 2010 pour les 5 fabriques d'église. Le service AME hormis l'enseignement occupe la deuxième place avec 23%.

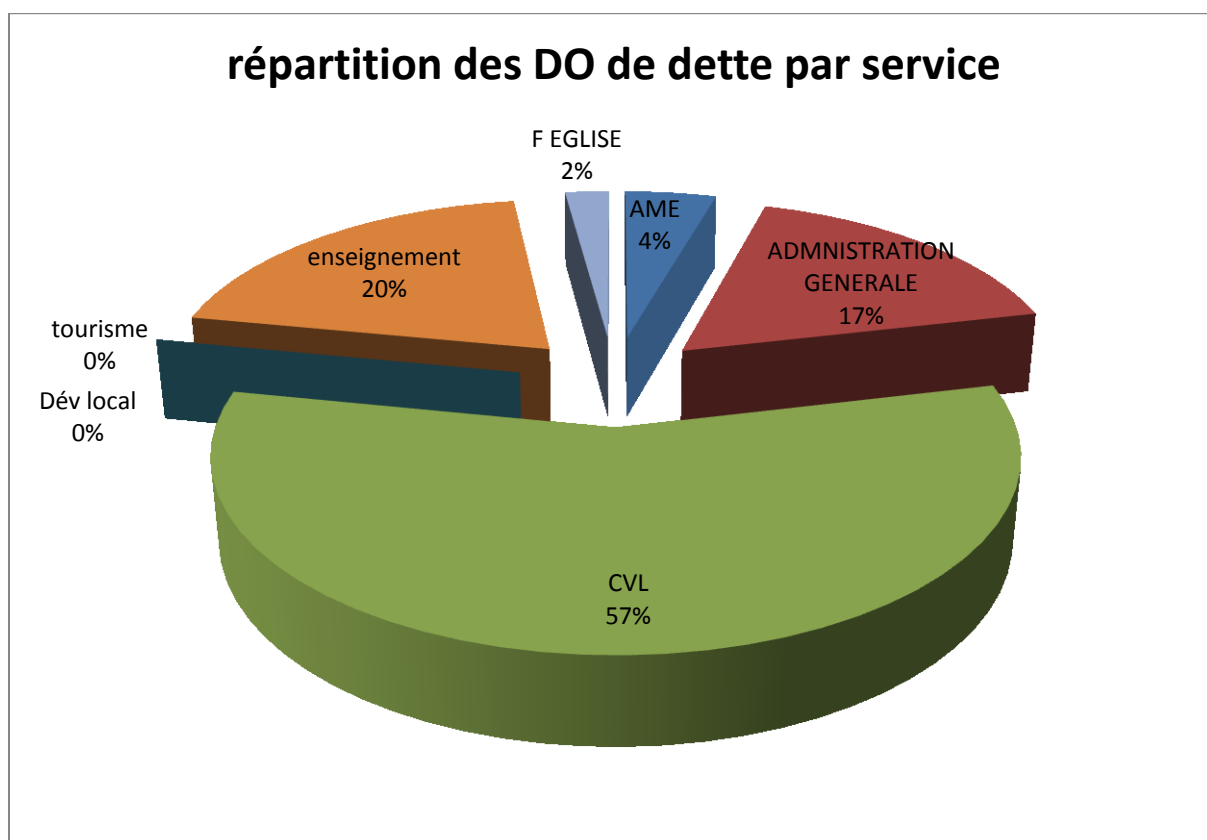


Dépenses de dette

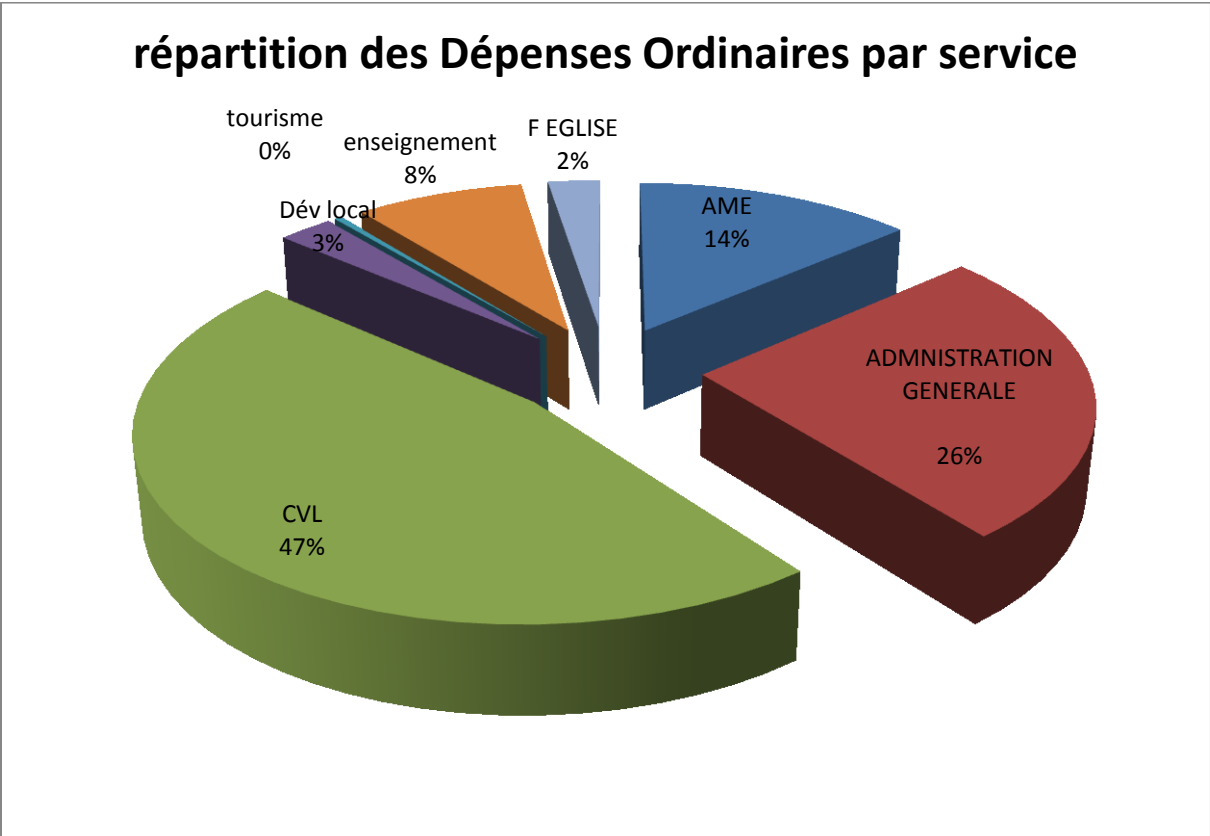
Les dépenses de dette sont en légère diminution (-196.756,36 €), nous passons de 1.820.120,79€ (15,39% des dépenses totales du budget) en 2009 à 1.623.364,43€ en 2010 (13,82% des dépenses totales).

En procédant à la ventilation des dépenses de dette par service, nous arrivons à une différence de 81.990,17 € par rapport au montant de 1.623.364,43€ inscrit en Dépense Ordinaire de dette au budget. Cette différence provient des intérêts débiteurs sur comptes bancaires (75000 €) et des intérêts d'emprunt pour Service Régional Incendie de Charleroi. Ces dépenses sont impossibles à ventiler sur bases des services définis.

Le graphe ci-dessous montre que plus de la moitié des charges financières d'emprunt est affectée au service CVL. Elles couvrent les investissements en matériel pour l'entretien des bâtiments et des voies publics. 37% des charges financières d'emprunt couvrent les investissements réalisés pour l'organisation de l'enseignement communal primaire et la réalisation des missions de l'administration générale.



En conclusion les dépenses ordinaires ventilées par service se répartissent de la manière suivante :



Les recettes ordinaires :

Les recettes de prestations

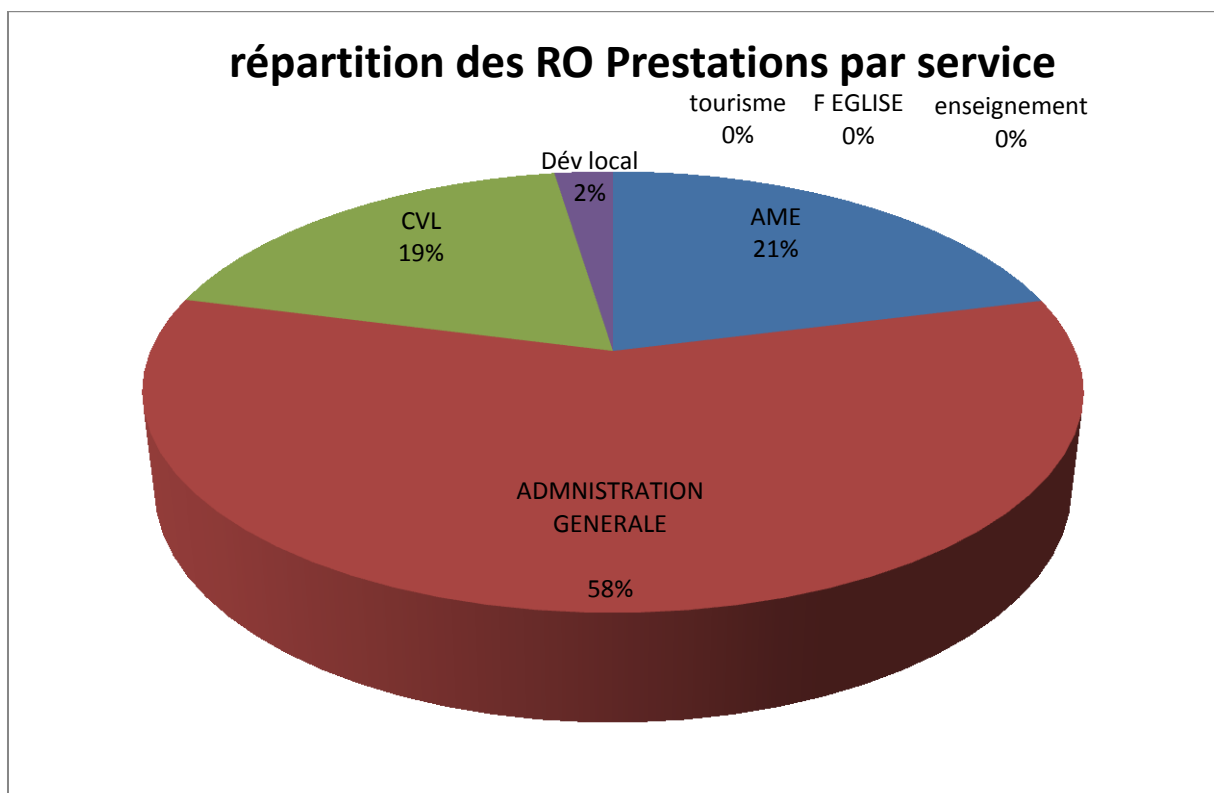
Les recettes de prestations sont en légère augmentation (environ 3000,00 €). De 357.746,48 € à la dernière modification budgétaire de 2009, nous passons à 360.910,74 € en 2010.

Par la ventilation par service, nous avons une différence de 82.698,28 € par rapport au montant de 360.910,74 € inscrit en Recette Ordinaire de prestation au budget. Elle s'explique par les produits non ventilables par service à savoir : la location à la RCA (26298,28), la récupération de l'avantage chèques repas (21.000) et la location immobilière au CPAS (5.400).

58% des recettes de prestation émane du service administration générale. Elles correspondent aux produits de redevance sur l'utilisation du domaine public, de redevance sur les concessions et columbarium et des prestations administratives (permis de conduire, ...).

Pour le service AME hormis enseignement, les recettes correspondent aux produits de la location du salon communal, de la plaine de jeux, du centre culturel et des activités du 3^{ème} âge et de la personne handicapée.

Pour le service CVL, les recettes correspondent aux locations du commissariat à la zone de police, de la chasse et de la pêche.



Les recettes de transfert

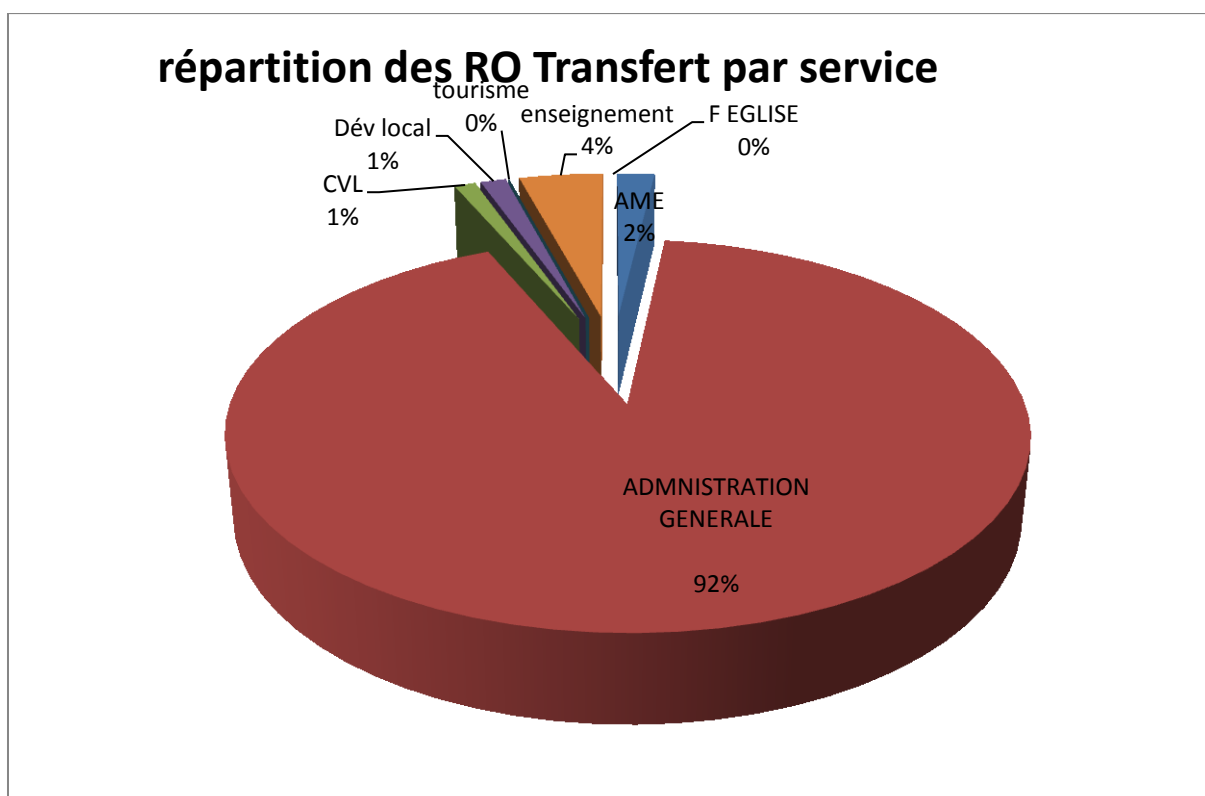
Au niveau global, les recettes de transferts sont en diminution de près de 263.730,64 € (11.196.672,30 € en 2009 pour 10.932.941,66 € en 2010).

Les éléments qui expliquent la diminution des recettes sont entre autres la suppression de l'aide exceptionnelle pour la crise financière (54.556,11 €) mais surtout la perte de 313.819€ sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

La ventilation par service donne une différence de 3.607.150,28 € par rapport au montant de 10.932.941,66 € inscrit en Recette Ordinaire de transferts au budget. Elle s'explique par la dotation du fonds des communes (2.895 381,54€), les avantages APE (455.752,98€), l'aide exceptionnelle de reconstruction des halls (85.191,16€).

92% recettes de transfert sont perçue par le service administration générale.

Il est donc primordial d'avoir du personnel qualifié et en nombre suffisant au service administration générale pour accomplir ses propres missions car celles-ci permettent de couvrir la majeure partie des dépenses des autres services.



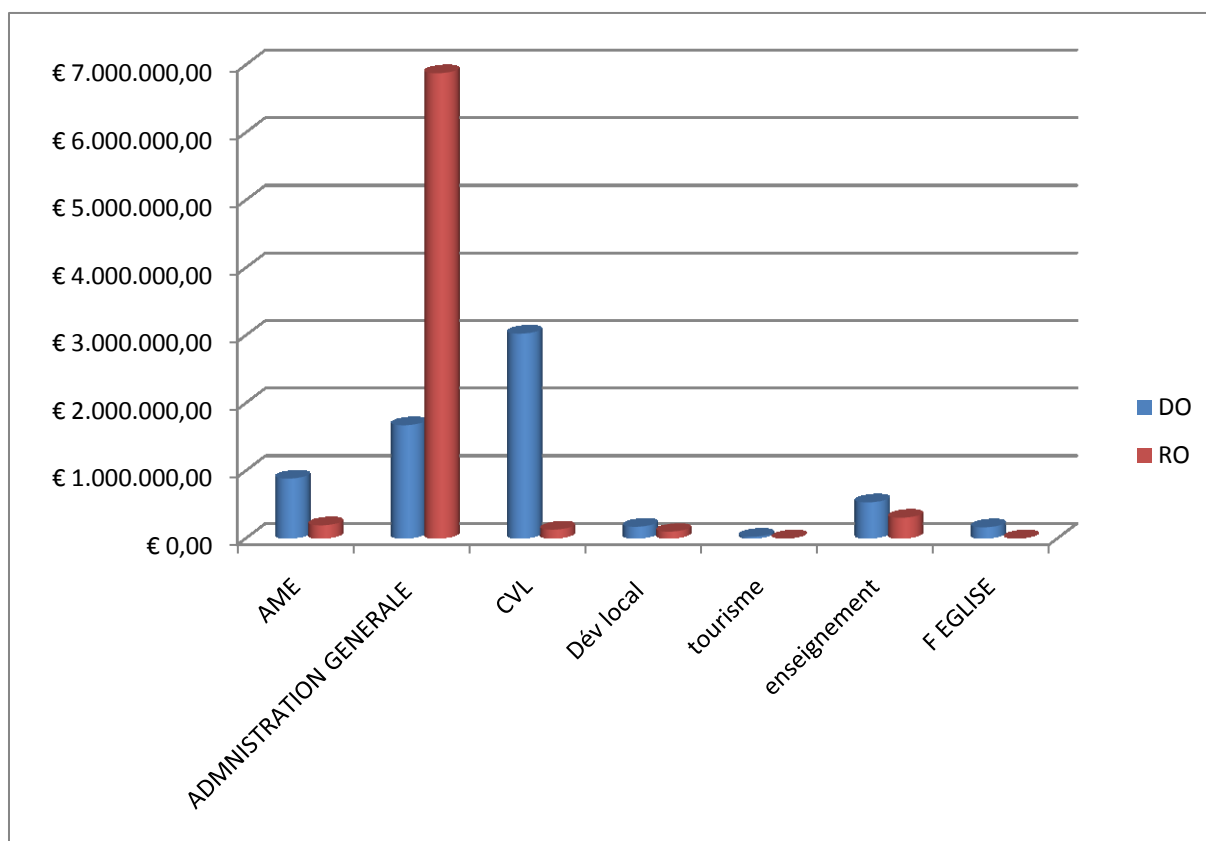
Les recettes de dette

Nous n'avons pas ventilé les recettes ordinaires de dettes par service puisqu'il s'agit de dividendes obtenus et d'intérêt créditeurs sur les comptes bancaires de la commune.

Les recettes de dette sont en augmentation de 70.826,03€ (384.683,90€ en 2009 pour 455.509,93 € en 2010).

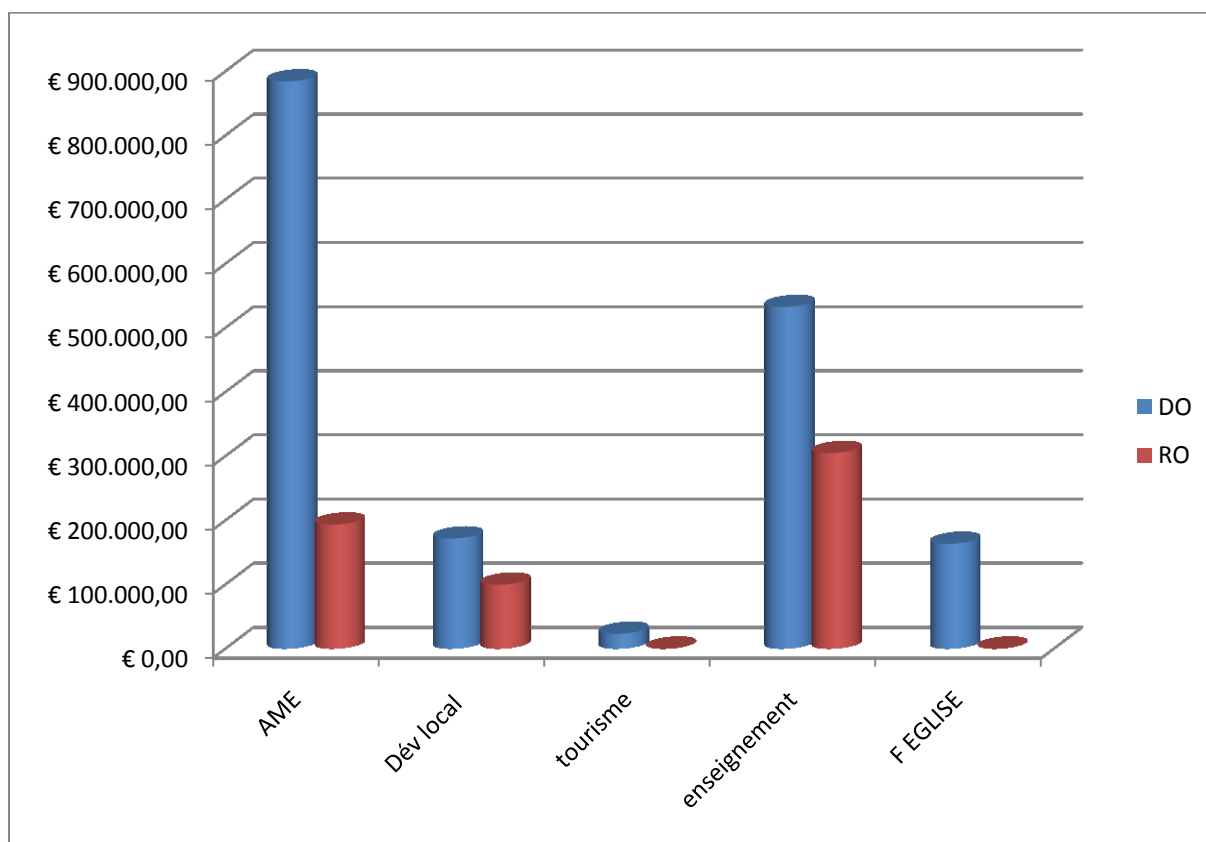
Cette augmentation par rapport à 2009 s'explique par l'augmentation des dividendes des participations dans les intercommunales (gaz, électricité). Contrairement à 2009, un dividende DEXIA d'environ 30.000€ est également prévu.

En conclusion, si nous comparons par service les dépenses totales ordinaires par rapport aux recettes totales ordinaires, nous constatons que le service ADMINISTRATION GÉNÉRALE par les recettes qu'il perçoit, génère la majorité des recettes et couvre de la sorte les dépenses des services CVL, AME et ENSEIGNEMENT.



En ne tenant pas compte des services ADMINISTRATION GÉNÉRALE et CVL, nous obtenons le graphe ci-dessous

Les dépenses effectuées par le service AME hormis l'enseignement sont plus élevées que les recettes qu'il dégage. Cette différence doit être compensée par les recettes provenant de l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.



AU SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le résultat global (ex 2010 + ex antérieurs) présente un boni de 4.212.562,59 € à l'extraordinaire.

Les investissements devraient s'élever en 2010 à 7.064.210,00 €.

Un montant de 5.833.900,00 € sera subsidié par la région wallonne. Le solde de 1.230.310,00€ qui représente la part assumée par la commune sera financée d'une part par un recours à l'emprunt de 476.060,00€ et d'autre part par des recettes de ventes pour 754.250€ (terrains industriels à aiseau ; terrain lieu dit « les respes », le clos de la papinière à presles et terrain « école du Panama »).

Quelques exemples d'investissement :

Infrastructure biométhanisation	2.775.000,00
Voirie Infrastructure biométhanisation	610.000,00
Sites SAR entité	1.722.500,00
Parachèvement et équipement Carabinier	1.160.000,00
C.I.2009 - PLAN Escargot – aménagement rue J. Kennedy	270.000,00
Entretien extraordinaire des voiries suite dégâts hiver	160.000,00
Travaux de plantations en bordure du chemin de la taille Marie et de la rue de Presles	105.000,00
Achat d'ordinateurs	20.000,00
Fabrique d'église saint-clet	17.461,00
Achat d'une mini pelle pour cimetière	15.000,00

Conclusion

Le budget communal 2010, malgré la crise financière et la crise économique de 2009, est à l'équilibre. Il se caractérise par un léger mali de 837,81 € à l'exercice propre. Tout exercice confondu, le budget présente un résultat général avec un boni cumulé de 1.588.971,68 €.

Cet équilibre est obtenu grâce à une analyse approfondie et concertée des différents postes budgétaires par le collège communal avec l'optique que toute augmentation d'une dépense devait être compensée soit par la diminution d'une autre dépense ou soit par l'augmentation d'une recette.

Notre budget est également à l'équilibre car la région wallonne a tenu ses engagements de neutralité budgétaire pour les communes. Les pertes liées à la non-perception des compensations "Plan Marshall" relative à la suppression de la taxe sur la force motrice (297.454,36€) seront compensées par les recettes issues d'un nouveau mécanisme de précompte immobilier (PRI). Un décret du Gouvernement wallon devrait sous peu soumettre les immeubles inoccupés au PRI et permettre aux communes d'en retirer des recettes. Tout ce qui ne sera pas compensé par les perceptions liées au PRI le sera par la Région Wallonne.

Cet équilibre nous a permis de maintenir la taxe communale à l'Impôt des Personnes Physiques au taux de 7,5% pour l'exercice 2010. Les centimes additionnels au Pri sont inchangés et restent dans la norme fixée par la circulaire budgétaire annuelle du ministre en charge des pouvoirs locaux.

Aiseau-Presles se situe toujours au dessous du taux moyen de la taxe additionnelle à l'IPP qui est de 7,7% en Wallonie. Notre entité reste dans le peloton des 9 communes de la province du Hainaut -qui en compte 69- qui offre un taux égale ou inférieur à 7,5%.

Globalement, plus de 7.000.000 d'euros d'investissements sont inscrits au budget extraordinaire.

Afin de garantir le bien-être de la population et la préservation de l'environnement, la commune donnera une priorité à l'assainissement et la réhabilitation de 2 sites à réaménager (SAR) ainsi qu'au parachèvement du bâtiment du Carabinier à Pont-de-loup.

Elle accentuera ses efforts en matière d'économie d'énergies dans les bâtiments communaux et de protection de l'environnement grâce aux investissements réalisés dans le cadre de l'infrastructure de Biométhanisation.

Elle améliorera la qualité de ses voiries notamment par la réfection des **dégâts** causés aux voiries par les hivers rigoureux mais également par l'aménagement des zones de plantations le long du chemin de la taille Marie et de la rue de Presles.

Afin d'éviter les défaillances des services communaux liées à l'informatique, nous prévoyons un montant de 20.000€ pour le renouvellement du matériel informatique étant donné la vétusté de plus de la moitié des ordinateurs et de leur système d'exploitation. La commune fera également des économies d'énergie car ces nouveaux ordinateurs seront moins énergivores.